



## Un garagiste refuse de faire un devis

Par **Combes Pierre**, le **09/10/2017** à **17:58**

Bonjour,

prévoyant d'importer une voiture ancienne des USA, j'ai demandé à un concessionnaire français de la marque (Allemande) de m'indiquer à minima par oral le coût de remplacement (pièces et main d'œuvre), de l'INJECTION de ce modèle précis de voiture.

En effet la voiture connaît un problème de ralenti qui n'a pas pu être simplement corrigé aux USA dans un passé récent, il est donc possible que toute l'injection soit à changer pour obtenir un résultat complet.

le concessionnaire m'a répondu sèchement que le loi française lui interdit de me fournir tout devis ou estimation dans la mesure où la voiture ne m'appartient pas encore. Je lui ai répété ma demande, à savoir combien coûterait, au maximum, le remplacement de l'ensemble du système d'injection de ladite voiture, donc que serait la charge maximale que je pourrais être amené à supporter si il s'avérait que toute l'injection était défectueuse. Il a réitéré son refus me conseillant d'acheter la voiture et de faire la réparation une fois la voiture arrivée en France...ce qui est impensable sans avoir au préalable une idée du prix de la réparation, de mon point de vue.

Pouvez vous donc simplement m'indiquer si en effet un garagiste a l'interdiction, par la loi, de faire un devis ou simplement une estimation, pour un véhicule qui n'appartient pas à la personne qui demande cette information ?

Cordialement;

P Combes

Par **youris**, le **09/10/2017** à **18:24**

bonjour,

une estimation ou un devis, ce n'est pas la même chose.

si le garage fait un devis et que vous l'acceptez, il sera obligé de faire le travail.

je comprends le garage qui refuse de donner une estimation de réparation pour un véhicule qu'il n'a pas examiné.

la position du garage est logique, pour établir un devis de travaux, il faut voir l'état du matériel ou du bâtiment.

vous devriez vous adresser au service technique de la marque.

en outre les caractéristiques techniques des véhicules exportés vers les USA, peuvent être différentes des véhicules de la même marque en Europe.  
avez-vous proposé de payer le garage pour ce travail ?  
Salutations

Par **janus2fr**, le **09/10/2017 à 19:11**

Bonjour,

La réponse du garagiste est sans fondement. En effet, il n'y a pas obligation que le client soit propriétaire du véhicule qu'il fait réparer.

Il y a d'autres raisons qui pourraient l'empêcher de faire ce devis, telle celle précisée par vous, mais pas celle qu'il avance.

C'est étonnant...

Par **Combes Pierre**, le **09/10/2017 à 19:15**

Bonjour,

je vous remercie.

j' ai proposé de lui indiquer le VIN number qui détermine avec une précision exacte (Porsche) le modèle dont le type d'injection en question. Porsche gère très bien chacun de ses modèles. Tout est répertorié en détail.

l'idée est d'obtenir une indication même orale de :

- coût des pièces
- coût de la main d'œuvre (tout est codifié actuellement chez les concessionnaires, ce qui leur permet justement de faire des devis rapidement).

Je ne demande en aucun cas un engagement juridique du garage, que je comprends ne pas être souhaitable. Mais avec la connaissance du prix maximum possible pour une telle intervention (situation la pire qui puisse se présenter pour une panne d'injection), je serai mieux à même de juger de l'opportunité ou non d'importer ce véhicule compte tenu de son prix de départ US. Là, c'est difficile de prendre une décision, étant dans le flou total...

Bien cordialement.